

Nombre de membres	11
En exercice :	11
Présents	10
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	10

7. Finances locales
7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 5 mai se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX
PRESENTS : M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LEROUX, M. DAMROIS, M. CANTELOUP, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON
EXCUSE : M. MARIE

N ° 49-2022 Demande d'attribution – coopérative scolaire – école de Routot

L'école de Routot a pour projet de faire partir les élèves de CE1 et CE2, en classe de poney du 04/04/2022 au 08/04/2022. Le projet est financé en partie par la coopérative scolaire, afin de finaliser ce séjour, l'école demande l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour un montant de 6 400 euros.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de verser une subvention à la coopérative scolaire pour le financement des voyages.


Il est proposé au Bureau Communautaire,

- **D'ATTRIBUER** une subvention à la coopérative scolaire du groupe scolaire Pierre Gripari de Routot d'un montant de 6400 euros pour l'année 2022.

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **ATTRIBUE** une subvention à la coopérative scolaire du groupe scolaire Pierre Gripari de Routot d'un montant de 6400 euros pour l'année 2022.

Pont-Audemer, le 09 mai 2022
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Michel LEROUX


Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220509-49 DE 3
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022